



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission

Commission de réglementation et d'appels

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Examen du modèle d'établissement des prix et des marges pour les produits pétroliers, y compris du *Règlement sur les combustibles propres*

La Commission procède à l'examen du modèle d'établissement des prix pour les produits pétroliers, y compris pour l'essence, le diesel, le mazout et le diesel commercial, vendus à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'examen vise entre autres les prix de référence qui sont utilisés pour apporter les rajustements hebdomadaires des prix, les marges des grossistes et des détaillants de produits pétroliers, ainsi que l'intégration de la tarification du carbone associée au *Règlement sur les combustibles propres* dans le modèle d'établissement des prix de la Commission.

La Commission a embauché une firme spécialisée indépendante, Gardner Pinfold Consulting, pour l'aider dans son examen. En mai 2023, Gardner Pinfold Consulting a soumis son rapport et ses recommandations à la Commission.

CONSULTATION DU RAPPORT

L'information contenue dans le présent avis est non exhaustive et ne représente qu'un aperçu du processus. Le rapport et les recommandations de Gardner Pinfold Consulting sont disponibles sur le site Web de la Commission, à irac.pe.ca/petroleum.

FORMULATION DE COMMENTAIRES

La Commission sollicite la rétroaction du public. Les membres du public et de l'industrie peuvent soumettre des commentaires écrits à la Commission à l'adresse ci-dessous.

Les commentaires doivent être reçus au plus tard le **lundi 17 juillet 2023**. Tous les commentaires écrits reçus par la Commission seront considérés comme de l'information publique et publiés sur son site Web.

INTERVENTION

Toute personne ou organisation souhaitant intervenir dans le processus peut présenter une demande à la Commission pour obtenir le statut d'intervenante ou intervenant. La demande doit être faite conformément aux [règles de pratique et de procédure](#) de la Commission. Pour être prises en considération, les demandes d'obtention du statut d'intervenante ou intervenant doivent être reçues par la Commission au plus tard à **16 h le mardi 4 juillet 2023**.

AUDIENCE PUBLIQUE

Aucune audience publique n'aura lieu à moins que la Commission ne décide que cette démarche est nécessaire. Si une audience publique a lieu, un avis annonçant l'audience sera publié. Sinon, la Commission rendra sa décision sous la forme d'une ordonnance écrite. Toute ordonnance émise relativement à ce processus sera affichée sur le site Web de la Commission, à irac.pe.ca.

COORDONNÉES DE LA COMMISSION

Pour obtenir plus d'information, demander le statut d'intervenante ou intervenant, ou soumettre vos commentaires à la Commission, écrivez à :

Allison MacEwen
Directrice, Services de réglementation
Commission de réglementation et d'appels
de l'Île-du-Prince-Édouard
C.P. 577, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7L1

petromarginreview@irac.pe.ca

FAIT à Charlottetown, ce 21 jour de juin 2023.